

1982, chapitre 120

## LOI CONCERNANT LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE DU SUD DE QUÉBEC

---

### **Projet de loi n° 283**

présenté par M. Claude Lachance

Première lecture le 8 décembre 1982

Deuxième lecture le 17 décembre 1982

Troisième lecture le 17 décembre 1982

**Sanctionné le 18 décembre 1982**

---

**Entrée en vigueur: le 18 décembre 1982**

---

**Loi modifiée:** Aucune





## CHAPITRE 120

### Loi concernant la Coopérative laitière du sud de Québec

[Sanctionnée le 18 décembre 1982]

Préambule. ATTENDU que la Coopérative laitière du sud de Québec a été constituée en 1941 en vertu de la Loi des sociétés coopératives agricoles (Statuts refondus, 1925, chapitre 57) et qu'elle est régie par la Loi sur les sociétés coopératives agricoles (L.R.Q., chapitre S-24);

Qu'elle désire changer son nom et adopter une identification commerciale reflétant sa véritable dimension nationale et internationale;

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

Change-  
ment de  
nom.

**1.** Le nom de la Coopérative laitière du sud de Québec est changé en celui de « Agrinove, Coopérative agro-alimentaire ».

Maintien  
des droits  
et  
obligations.

**2.** Ce changement de nom n'apporte pas de modifications aux droits et obligations de la Coopérative laitière du sud de Québec et les procédures qui auraient pu être commencées ou continuées par ou contre cette coopérative sous son premier nom peuvent l'être par ou contre elle sous son nouveau nom sans reprise d'instance.

Entrée en  
vigueur.

**3.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.